

dement sera rejeté, et que la majorité en notre faveur se grossira sur tous les points du Dominion à mesure que seront mieux compris le programme du très honorable premier ministre, d'une part, et de l'autre, celui du chef de l'opposition.

M. T. S. SPROULE (Grey-est): Le ministre de l'Agriculture ne niera pas, je pense, que le programme du parti conservateur sur cette question soit en conformité des sages conseils qui ont été donnés au Canada par la mère patrie, et que le programme du parti libéral soit en contravention à celui proposé par les hommes d'Etat anglais, lesquels ont conseillé à notre Gouvernement de prendre des précautions qu'ils ont follement négligé de prendre. Voici comment raisonne le ministre de l'Agriculture, à l'exemple de son chef. Nous ne saurions traiter le Japon comme nous l'avons fait il y a quelques années, parce que le Japon s'est, de date récente, mis au rang des puissances les plus redoutables, s'est montré apte à défendre ses droits. Cela me rappelle le discours du gamin: Cet autre est plus grand et plus fort que moi et je dois en passer par ce qu'il dit. Tel est le raisonnement du premier ministre et du ministre de l'Agriculture.

C'est la même inspiration qui a porté le premier ministre à déclarer aux habitants de la Colombie-Anglaise: Quand j'ai télégraphié à votre gouvernement que j'étais disposé à suivre l'avis de ses représentant relativement à l'immigration chinoise, je ne me proposais pas de me conformer à cet avis en ce qui regarde l'immigration japonaise. Car le Japon est devenu soudain une puissance guerrière de première ordre, et nous devons le traiter autrement que la Chine, qui est inoffensive et que nous pouvons bien traiter comme il nous plaira. Le ministre de l'Agriculture affirme que nous pouvons compter sur les assurances données au Canada par les autorités japonaises, et si j'ai bien compris, ces assurances sont verbales, je ne sais pas qu'il ait été donné des assurances par écrit. Le ministre de l'Agriculture me permettra de lui rappeler qu'il y a plusieurs années il a déclaré ici même qu'il avait en sa possession des documents écrits légitimant la ligne de conduite alors adoptée; mais ce soir, à nous qui, depuis des années, nous en rapportons à cette déclaration, il affirme aujourd'hui qu'il ne pense pas avoir jamais eu pareil document. Ne pourrions-nous pas nous trouver dans la même situation, d'ici à quelques années, quant aux assurances qu'on prétend avoir été données par le vicomte Hayashi au directeur général des Postes? Nous découvririons peut-être, comme pour la déclaration solennelle faite par le ministre de l'Agriculture, sur son honneur de membre de la Chambre des communes et sur sa responsabilité de ministre de la couronne, que ces assurances sont illusoire. En matière nationale, en matière commerciale, dans les relations personnelles, l'expérience du passé montre qu'il est prudent de tout

Mr. FISHER.

confier au papier; car la mémoire humaine est trompeuse et décevante, et il est bon de pouvoir se reporter à un acte écrit dans le cas d'une divergence d'opinions sur les conditions d'un marché.

Les conventions internationales sont toujours couchées par écrit; il en est de même des traités, et même des délibérations entre représentants de diverses nations, et qui sont consignées dans des protocoles. Or, dans la circonstance qui fait le sujet de la discussion actuelle, et qui est du plus grand intérêt au point de vue international, le ministère nous informe que nous n'avons rien sur quoi dépendre, si ce n'est les promesses faites verbalement par des personnes qui peuvent toutes être emportées par la mort d'ici à quelques années. Le ministre de l'Agriculture paraît avoir été ennuyé de ce que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a fait observer que le ministère actuel du Japon pourrait fort bien, à en juger par les faits récents, cesser sous peu de détenir le pouvoir, et de ce qu'il a demandé ce qu'il adviendrait alors de ces conventions verbales. Or, le Japon n'est tenu de respecter ces conventions qu'en vertu de la déclaration du ministère actuel, et qu'est-ce qui empêchera les successeurs de ce ministère de dire: C'était la manière de voir du vicomte Hayashi et de ses collègues, mais ce n'est pas la nôtre. Le ministre de l'Agriculture a voulu ensuite prouver au peuple canadien que la classe ouvrière et industrielle du Canada a intérêt à ce que les marchés du Japon nous soient ouverts. Mais tous les députés de la Colombie-Anglaise ont fait observer que, même en territoire canadien, l'ouvrier canadien, bien qu'au courant des conditions et travaillant dans son propre pays, est incapable de soutenir la concurrence de l'ouvrier japonais. S'il en est ainsi au Canada, n'en sera-t-il pas ainsi à beaucoup plus forte raison sur le territoire japonais même? Ce n'est donc pas un avantage si merveilleux pour nos artisans, nos ouvriers et nos fabricants canadiens que d'avoir libre accès aux marchés japonais. Voilà bien des années que les honorables députés de la droite vantent les hauts faits du gouvernement libéral, et le "Globe" fait dire au ministre de l'Agriculture à la suite d'un banquet qui lui avait été offert à Montréal:

Un des plus grands succès remportés par les libéraux a été d'assurer définitivement au Canada le droit de conclure ses propres traités.

Ce résultat, dit-il, a été assuré par les libéraux depuis leur arrivée aux affaires. Ils avaient l'alternative de négocier ce traité ou de se placer sous le régime du sage traité conclu par l'Angleterre. Mais ils ne tinrent pas compte des avis de la métropole, et pour assurer nos droits, ils se contentèrent de déclarations verbales. Deux fois l'Angleterre signala le danger. Voici le texte de la dépêche qui fut adressée au Gouverneur général le 14 juillet 1905: